

Le 23 juin 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 23 juin 2014 à 17h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Jacques Bédard, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 17h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du Conseil.

SM-159-06-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 4) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-160-06-14

RÉSULTATS : APPEL D'OFFRES PUBLIQUES : RUE SAINT-MARCEL

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres publiques pour les services sur la rue Saint-Marcel dont voici le détail, taxes en sus;

Construction & Pavage Portneuf inc.	254 559.71 \$
Axco aménagement inc.	293 976.95 \$

CONSIDÉRANT l'estimé de la firme d'ingénieurs WSP Canada inc. à 172 013,52 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'écart de 52.7 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de nos ingénieurs;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge trop élevé la soumission du plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil refuse la proposition du plus bas soumissionnaire pour les services sur la rue Saint-Marcel.

QUE le Conseil décide faire les travaux en régie interne.

SM-161-06-14

FACTURE : PLANS ET DEVIS : CHALET LOISIR : INFLUX INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture datée du 16 juin 2014 au montant de 15 000,\$, taxes en sus, pour les plans et devis du chalet loisir à Influx inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-08034-722.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-162-06-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 17h30.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir. gén./greffier-trés. Guy Denis, maire